



# Atelier sur les effets environnementaux du projet et ses enjeux socioéconomiques

**24 avril 2021 à 14h30**

en présentiel et en distanciel

## Synthèse des échanges avec le public

### Déroulement :

#### *Participation :*

L'atelier sur les effets environnementaux du projet et ses enjeux socioéconomiques a réuni une quarantaine de participants, dont une trentaine en visioconférence et une dizaine en présentiel (grâce à l'autorisation préfectorale permettant un accueil du public avec une jauge limitée). Menée dans un format hybride, la réunion a permis aux participants de s'exprimer dans la salle ou via les plateformes Zoom et Facebook Live. En distanciel, il était ainsi possible de prendre la parole via les outils de conversation de ces plateformes. Cet atelier a également été retransmis en direct sur YouTube et restera visible en replay sur le site internet du projet durant toute la concertation. L'animation a permis à chacun de s'exprimer et de recevoir une réponse, sous l'œil attentif des garants de la concertation.

#### *Intervenants (par ordre d'intervention) :*

- **Zita Etoundi** et **Bernard-Henri Lorenzi**, garants de la concertation
- **Alain Delorme**, Directeur général EDF Production Electrique Insulaire
- **Patricia Bruchet**, directrice adjointe de la Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et Logement de Corse, représentant le ministère de la Transition écologique
- **Cédric Dupuis**, directeur de projet EDF Production Electrique Insulaire

### **Thèmes du jour**

Le but de cet atelier était d'aborder plus en détail les questions liées aux effets environnementaux du projet et aux enjeux socioéconomiques. Le format se voulait très interactif et participatif. Aussi, après une courte présentation du projet par EDF PEI, plusieurs thématiques ont été proposées pour échanger avec les participants :

- Contenu du dossier de demande d'autorisation environnemental
- Intégration paysagère
- Rejets atmosphériques
- Inondabilité / submersion
- Effets sur la biodiversité
- Impact sur la ressource en eau & rejets
- Emissions sonores
- Retombées économiques
- Retombées sur l'emploi

D'autres thématiques ont été abordées, certains déjà traités lors de l'atelier du matin, comme les solutions d'approvisionnement en gaz de la centrale ou le choix du site pour construire la centrale.

**Durée** : l'atelier a duré une heure et quarante-cinq minutes, entre 14h30 et 16h15.

### **Ouverture de la séance par les garants de la Commission Nationale du Débat Public**

Les garants de la concertation, M. Bernard-Henri LORENZI et Mme Zita ETOUNDI, ont rappelé la mission qui leur a été confiée par la Commission Nationale du Débat Public : suivre la concertation, s'assurer que le public puisse s'exprimer et que les maîtres d'ouvrage apportent toutes les réponses attendues. M. LORENZI a également précisé que les garants rédigerait un bilan en fin de la concertation.

### **Présentations initiales par les intervenants :**

L'atelier a commencé par une présentation par Alain DELORME, directeur général d'EDF PEI et Cédric DUPUIS, directeur de projet, des principaux enjeux et caractéristiques de la centrale électrique du Ricanto : un projet inscrit dans la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) de Corse, nécessaire pour sécuriser l'alimentation électrique de l'île, implanté à proximité de l'actuelle centrale du Vazzio et dont la mise en service pourrait être réalisée entre 2025 et 2026.

Ces éléments ont permis de donner une information de base à tous les participants et d'introduire les différents sujets en débat lors de cette matinée.

## Les échanges avec le public :

Thèmes abordés par le public	Éléments de réponses apportés par les maîtres d'ouvrage
<p>L'association Le Garde demande si d'autres sites ont été étudiés pour y implanter la centrale. Elle considère que le site le plus approprié pour accueillir la desserte gazière aurait dû être choisi, rappelant le risque d'inondabilité du site du Ricanto.</p> <p>L'association A Sentinella rappelle l'historique de recherche du site d'implantation qui a conduit à retenir celui du Ricanto.</p> <p>Le Garde s'inquiète aussi de la proximité avec des publics fragiles - hôpital, collège, habitations – dans un secteur qui connaît une très forte pression urbanistique.</p>	<p><b>EDF PEI</b> explique qu'en 2008, une commission placée sous l'égide du préfet de Corse a étudié 18 sites dans le bassin du grand Ajaccio. Cela a donné lieu à un rapport de plusieurs centaines de pages, croisant de multiples critères. En 2015, quand le projet de Combiné Cycle Gaz (CCG) est décidé, c'est le site du Ricanto qui fait consensus entre les acteurs, ce qui amène à la signature d'un accord et l'acquisition du terrain par EDF.</p> <p>Le site répond en effet à plusieurs critères : situé à proximité d'Ajaccio, il permet de se raccorder sur le système électrique existant et d'alimenter directement les 100 000 habitants du bassin ajaccien. L'approvisionnement en gaz faisait également partie du faisceau d'analyse.</p> <p><b>La DREAL</b> explique que le site retenu a été jugé de moindre impact, dans le cadre d'une démarche d'analyse environnementale fondée sur 3 priorités : Eviter-Réduire-Compenser (ERC). La DREAL travaille en collaboration avec les autres services de l'Etat pour analyser chaque thématique. Elle précise que, lors de la demande d'autorisation puis de l'enquête publique, des prescriptions spécifiques seront faites pour assurer la compatibilité du site dans son environnement industriel et urbain.</p>
<p>Une participante demande si les périmètres de protection, dus au caractère industriel du projet et à son alimentation en gaz, pourront être garantis autour de la centrale, malgré la pression urbaine ?</p>	<p><b>Mme BRUCHET, directrice adjointe de la DREAL</b> explique que c'est à ses services de gérer et surveiller ce type d'infrastructure dans une urbanisation dense. Le fonctionnement au gaz amènera le site de la centrale à être classé SEVESO, rendant obligatoire une étude de danger puis la mise en place d'un périmètre de protection pour garantir la sécurité de tous.</p> <p><b>EDF PEI</b> complète en expliquant que le site va accueillir la centrale et ses équipements annexes et que les combustibles de secours seront stockés sur l'actuel site du Vazzio, comme c'est le cas actuellement. Quant au gaz, il arrivera par des canalisations, ce qui n'engendre pas de danger en soi. Mais le gaz ne sera pas stocké sur le site du Ricanto. L'infrastructure gazière fera l'objet de sa propre concertation, puis d'un classement SEVESO et d'une étude de danger.</p> <p><b>La DREAL</b> précise que le dossier de l'infrastructure gazière est complexe et doit répondre aux de multiples enjeux humains, environnementaux, techniques et sanitaires. D'où les demandes de compléments sur les offres reçues. La future infrastructure d'approvisionnement sera classée ICPE et SEVESO, elle fera l'objet d'une enquête publique, se verra imposer les règlements existants et le maître d'ouvrage devra réaliser une étude d'impact et une étude de danger.</p>

<p>Une participante en distanciel demande quelles sont les garanties d'EDF pour assurer le fonctionnement au gaz de la centrale, et non au fioul léger ou au biocarburant ? Considérant que ces combustibles liquides sont plus simples à mettre en œuvre, moins chers mais moins efficaces d'un point de vue environnemental.</p>	<p><b>La DREAL</b> répond que les enjeux économiques ne sont pas discriminants, grâce aux conditions négociées avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour l'infrastructure gazière. Le surcoût est compensé par la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) et par un cadre de régulation spécifique qui permet à la molécule gaz d'être financée et utilisée dans des conditions économiques favorables.</p> <p><b>EDF PEI</b> rappelle aussi que les émissions atmosphériques seront très fortement diminuées quel que soit le combustible utilisé par rapport à la situation actuelle.</p>
<p>Un participant précise le contexte atmosphérique spécifique du secteur : un effet d'inversion de l'air au-dessus de la vallée de la Gravone crée un couvercle d'air chaud faisant stagner les rejets atmosphériques de la centrale.</p> <p>Un autre participant demande si la hauteur des cheminées a été étudiée par rapport à ce phénomène.</p>	<p><b>EDF PEI</b> a présenté lors de l'atelier du matin la méthodologie de l'étude de dispersion au sol des rejets atmosphériques. Le site du Vazzio dispose d'un historique des mesures de vitesse de vents verticaux et donc des phénomènes d'inversion et de rabattement des vents. Ils sont intégrés dans la modélisation pour la centrale du Ricanto.</p> <p><b>EDF PEI</b> explique que dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, on étudie les rejets atmosphériques et on en tient compte pour ajuster la hauteur des cheminées. Il faut ensuite trouver le juste milieu entre optimum sanitaire et insertion paysagère. Avec une priorité : garantir un niveau d'émission inférieur aux seuils recommandés par les autorités sanitaires.</p>
<p>L'association Le Garde demande si un stockage de biocarburant est classé Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).</p>	<p><b>La DREAL</b> explique que l'ensemble du complexe industriel de la centrale est classé ICPE, quel que soit le combustible utilisé. En tant que tel, le biocarburant n'est pas soumis au classement ICPE, mais c'est l'installation globale qui le sera, intégrant les moyens de production, le combustible et son stockage.</p>
<p>Un participant demande si le biocarburant sera utilisé en mélange avec le fioul léger ou pur ?</p>	<p><b>EDF PEI</b> répond que, si du biocarburant devait être utilisé, ce sera de la biomasse liquide pure, sans mélange avec du fioul.</p>
<p>Un riverain demande quel sera l'impact sonore des nouvelles installations sur le cadre de vie ? En particulier pour la turbine à combustion (TAC) qui sera installée sur l'actuel site du Vazzio.</p>	<p><b>EDF PEI</b> explique que cette turbine est un équipement d'appoint qui fait l'objet de la même réglementation que la centrale (classement ICPE). Dans ce cadre, le maître d'ouvrage sera très attentif à insonoriser la turbine pour réduire au maximum les éventuelles émergences sonores. A la différence de la turbine mobile actuelle, qui avait été installée en urgence pour répondre à la crise énergétique il y a quelques années, la future TAC est intégrée au projet et disposera des équipements d'insonorisation adaptés.</p>

<p>Un riverain s'interroge sur les 2 bassins de rétention prévus dans le projet, et leur complémentarité avec ceux prévus par collectivité sur le quartier du Vazzio. Y aura-t-il coordination entre services techniques pour les travaux ?</p>	<p><b>EDF PEI</b> explique la fonction des bassins prévus pour la centrale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le 1<sup>er</sup> est un bassin d'expansion de crue lié à la surélévation de la plateforme, pour éviter de rejeter l'eau sur les parcelles voisines. Une étude est en cours pour calculer son dimensionnement.</li> <li>- Le 2<sup>e</sup> est un bassin d'orage, qui récupère les eaux de ruissellement sur le site. Ces eaux sont analysées en sortie, traitées si besoin, avant d'être rejetées.</li> </ul> <p>Les deux autres bassins prévus dans le cadre de l'aménagement en cours de projet par la collectivité sont situés à plusieurs centaines de mètres en aval du site et ne sont pas liés à la construction de la nouvelle centrale.</p> <p><b>La DREAL</b> complète en expliquant que ce sont deux projets différents, avec leur maîtrise d'ouvrage et leur temporalité propre. L'Etat travaille néanmoins avec les deux opérateurs pour coordonner la prise en compte des projets et les travaux.</p>
<p>Un participant demande quelle est la concentration de soufre dans les combustibles de secours ?</p> <p>Il s'interroge aussi sur la future loi RE2020 qui va interdire les chaudières à gaz et à fioul pour les particuliers dans un futur proche, alors qu'EDF est en train de construire une centrale au gaz et au fioul.</p>	<p><b>EDF PEI</b> répond précisément qu'il n'y a pas de soufre dans la biomasse liquide et que le taux est inférieur à 0,1% dans le fioul léger.</p> <p><b>La DREAL</b> précise qu'il ne s'agit pas du même gaz qui est utilisé par les particuliers et par les centrales électriques. Toutefois, des précisions complémentaires seront apportées ultérieurement par les services de la DREAL après examen en détail du contenu de la réglementation de la RE2020.</p>

### **Conclusion par le garant**

Bernard-Henri LORENZI, garant de la concertation, remercie les participants pour la qualité des échanges, en rappelant que tous les sujets sont sur la table jusqu'à la fin de la concertation. Les réunions de cette première semaine de concertation feront l'objet de comptes-rendus, accessibles depuis le site internet du projet. Il précise également que les garants veilleront à ce que toutes les questions posées trouvent une réponse et incite les participants à s'exprimer sur le site du projet ([www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr)) jusqu'au 24 mai prochain.